



Saint Martin aux Bois 60
"...la plus belle lanterne
de mon royaume."

Henri IV

FLASH INFO

1^{er} Trimestre 2019.

Agenda

Prenez note 



- **Mercredi 9 Janvier 19**

Ramassage des sapins

- **Vendredi 18 janvier 19** :

Cérémonie des vœux

INFORMATIONS PRATIQUES :

Permanences de la Mairie :

Lundi et vendredi de
14 h 00 à 18 h 00

Jeudi de 9 h 00 à 12 h 00. **03.44.51.03.55**

saint-martin60@wanadoo.fr

<http://www.mairie-saint-martin-aux-bois.fr>

Permanence du Maire :

Le vendredi à partir de
18 h 00 ou sur RDV.

Horaires de la bibliothèque :

Mardi et vendredi de
17h00 à 18h30.

Restaurant de l'Abbaye :

Restaurant, traiteur, réceptions
Ouvert tous les midis

Et le soir : vendredi, samedi

Contactez Mr HAUTECLOCHE Christian

03.44.50.61.24 ou 06.98.51.09.16.

**Le secrétariat de mairie sera
fermé du 22 décembre 18
au 2 janvier 19 inclus.**

En cas de besoin vous
pourrez contacter :

- Mr LEBRUN Alain
06.82.71.87.60,
- Mme SALLA Marie-
Flavie 06.18.91.36.15,
- Mr THIOU Bernard
03.44.51.31.90.

ETAT CIVIL



Bienvenue :

- Hugo LACHEVRE le 19/09/18.

EN CAS D'URGENCES

- **POMPIERS DE MAIGNELAY le 03.44.51.54.30 ou 18, S.A.M.U. le 15**
- **GENDARMERIE DE MAIGNELAY le 03.44.51.55.17 ou 17**
- **CENTRE ANTI-POISON 24h/24h le 0800 59 59 59 (n° vert gratuit)**
- **MÉDECINS** : Pour connaître le médecin de garde le week-end et les jours fériés, vous pouvez téléphoner à votre médecin traitant, un répondeur vous donnera toutes les indications.
- **PHARMACIENS** : Pour connaître la pharmacie de garde les dimanches et jours fériés : tel : **3237 (0.34€/mn depuis un fixe)**.

INFORMATIONS

RECENSEMENT:

Les jeunes gens et jeunes filles doivent se faire recenser dès leur 16^{ème} anniversaire. Se présenter au secrétariat de la mairie avec le Livret de Famille.

REVISION DES LISTES ELECTORALES :

Afin de pouvoir voter, un citoyen doit être inscrit sur la liste électorale.

Pour les nouveaux arrivants ou non inscrits avant le 31 décembre :

- Inscription en personne, en mairie, être muni d'une pièce d'identité et un justificatif de domicile
- Par correspondance au moyen du cerfa N° 12669*01 accompagné des pièces justificatives
- Sur internet : www.service-public.fr

Le Centre Communal d'Aides Sociales (CCAS) VOUS INFORME:

Le CCAS vous informe des différents dispositifs existants pour vous accompagner :

- ✓ Aides* pour les enfants participants au CLSH
- ✓ Aides* aux jeunes participants au club ados
- ✓ Aides* aux permis de conduire
- ✓ Aides* aux collégiens participant à un voyage à l'étranger.

*sous certaines conditions

Nous vous rappelons que le tarif du Centre de loisirs, du périscolaire de Maignelay Montigny appliqué aux enfants de St Martin est identique à celui appliqué aux enfants de Maignelay Montigny.

Aide au permis de conduire :

Le Conseil régional des Hauts de France a mis en place un dispositif d'aide aux jeunes majeurs en situation de formation, d'insertion ou de précarité afin qu'ils puissent passer leur permis. Cette aide, qui est accordé sous conditions de ressources, peut aller jusqu'à 1000€.

Pour en savoir plus contacter le 0 800 02 60 80, écrire sur aideaupermis@hautsdefrance.fr

Campagne de stérilisation des chats :

Depuis le début de la campagne de stérilisation 36 chats ont été stérilisés et tatoués. 49 chatons ont été adoptés ou amenés à la SPA, certains n'ont pas survécu (chaleur, maladie, abandon de la mère). A ce jour je poursuis la stérilisation car des chats sont encore sur le territoire. Je pense faire une journée de don de nourriture avec l'association pendant les vacances de Noël (en attente de la demande sur Carrefour Market), car maintenant que les chats sont stérilisés ils chassent et bougent moins donc plus difficile pour eux de se nourrir, de plus nous arrivons dans la période de froid. Je remercie vivement la clinique vétérinaire qui s'est associée à ma campagne ainsi que les habitants de la commune qui se sont mobilisés pour les chats.

RETOUR SUR LE CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DECEMBRE.

Voici les différents points abordés :

- **Achat d'une balayeuse / désherbeuse et d'une désherbeuse dans le cadre de la démarche zéro phyto.**

Le coût total s'élève à 19 527 €. La CCPP participe à hauteur de 9763 € et le fonds Olivier Dassault à hauteur de 3000 €.

Etant donné que ce matériel sera mutualisé avec la commune de Montiers, le coût pour la commune sera de 3382 €.

Le conseil municipal a donné un avis favorable

- **Renouvellement des demandes de subventions pour :**

- La restauration des baies de l'abbaye (tranche 2)
- La réfection des trottoirs
- L'aménagement des bâtiments des services techniques et la création d'un parking.

Le conseil municipal a donné un avis favorable

- **Curage de la mare de Vaumont**

Après étude, il s'avère que le coût s'élève à environ 16 000€ auquel il faut ajouter le coût de la pêche électrique. Aucune subvention n'est possible.

Etant donné que ce type de travaux doit avoir lieu avant fin mars, après débat, il a été convenu de surveiller l'évolution de la mare et de refaire un point à l'automne prochain. Pour nous aider dans cette démarche et adopter les méthodes appropriées, nous allons être accompagnés par le lycée agricole d'Airion.

- **Enquête d'utilité publique**

La commune était consultée dans le cadre d'une enquête d'utilité publique, afin qu'elle donne son avis sur l'épandage de boues issue de la station d'épuration gérée par l'entreprise Weylchem. Celles-ci proviennent des entreprises chimiques de Trosly Breuil.

Le conseil municipal a émis un avis défavorable.

- **Ciné Rural :**

Suite à une participation très faible aux séances en 2018 et notamment lors des trois dernières (septembre : 3, octobre : 8 et novembre : 3), le conseil municipal a décidé de ne pas renouveler l'adhésion à Ciné rural

ARBRE DE NOEL 2018.

Le 8 décembre s'est tenu l'arbre de Noël 2018. Un spectacle de clowns a été présenté et les enfants ont eu la joie de rencontrer le Père Noël qui leur a remis des cadeaux et friandises.

Merci aux bénévoles pour cette superbe après midi.

Retour en photos.

